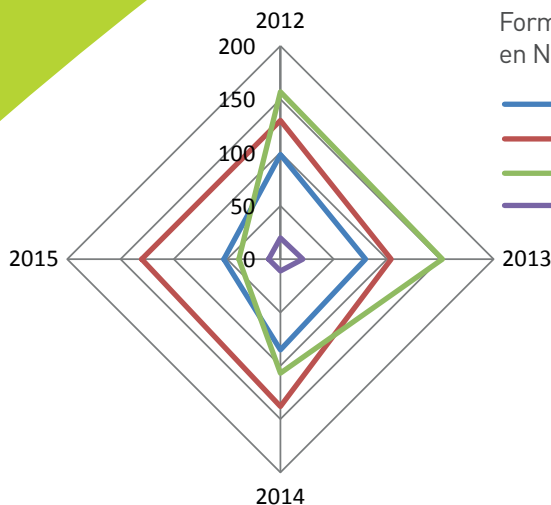


Devenir agriculteur et s'installer en société

# Pensons aux RELATIONS HUMAINES !



# Quelques CHIFFRES sur L'INSTALLATION



En 2016, **XXX** projets JA ont été agréés en Normandie.

Depuis les cinq dernières années, de plus en plus d'installations aidées se font en société, à plusieurs associés. Rares sont les sociétés unipersonnelles.

**Aussi, est-il devenu indispensable de prendre en compte l'importance des relations humaines entre individus, au moment de bâtir un projet d'installation.**



**Actuellement, en Normandie, 80% des jeunes s'installent en société.**

Le bon fonctionnement, la prospérité et le développement d'une exploitation agricole en société dépendent aussi des relations humaines.

La maîtrise technique et une bonne gestion ne sont pas les seuls facteurs de réussite.

# C'est QUOI une SOCIÉTÉ ?

Une société est une **structure juridique**, composée par un groupe de personnes, pour structurer leurs rapports, entre elles et avec des tiers.

Au-delà de la définition juridique, une société est un **groupe composé d'individus en relation d'interdépendance les uns avec les autres**. Une société, c'est aussi et surtout un groupe humain !



*Une exploitation agricole se caractérise par son système de production, (surface, productions, installations...), ses contraintes (géographiques, environnementales) ses engagements (des contrats, présence de salarié),*

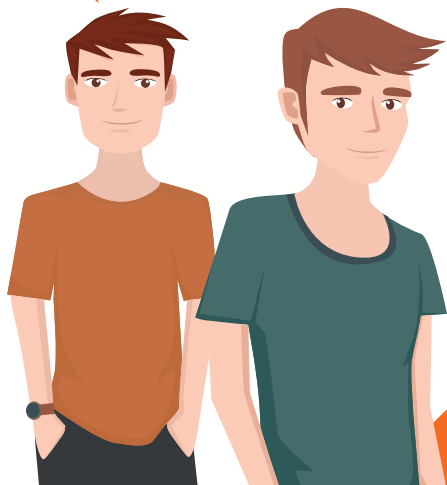
**MAIS PAS SEULEMENT !**

***Il ne faut pas négliger l'importance des Hommes qui la constituent !***

## Et si on s'associait ?

Oui !!

Faut voir...



Associés ou futurs associés :

des individus différents par leur personnalité, leur histoire, leurs valeurs, leurs attentes, leur vie privée d'aujourd'hui... et de demain, qui

**ONT LE SOUHAIT DE CONSTRUIRE ET REALISER UN PROJET ENSEMBLE.**

# Fonctionner en société

## 7 POINTS DE VIGILANCE



### 1. Des personnalités qui s'accordent

Les associés ou futurs associés doivent apprendre à se connaître, prendre en compte les personnalités de chacun, pour s'organiser et fonctionner ensemble.

### 2. Un projet commun

Le projet commun découle des projets individuels, **mais il n'en est pas la somme.**

Le projet commun est un autre projet résultant de l'identification des **valeurs communes** et d'un **consensus** entre associés.



### 3. Un contrat entre associé

C'est l'**engagement explicite, librement négocié** entre les futurs associés.

Il clarifie les **points cruciaux du fonctionnement** du groupe : le travail, l'argent, le patrimoine, le pouvoir, l'information.



### 4. Des règles pour fonctionner ensemble

Ces règles sont inscrites dans deux documents :

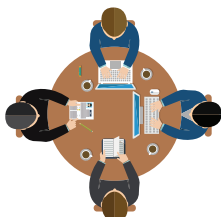
- les statuts,
- le règlement intérieur.



### 5. Une organisation claire

Les éléments indispensables pour y parvenir sont :

- disposer d'un bureau (local indépendant, fonctionnel, convivial, bien identifié...),
- organiser des réunions régulièrement et les rendre « efficace »,
- disposer de plannings et de tableaux de suivi.





## 6. Un système de communication efficace

Bien communiquer permet de **partager** des informations, de **réguler** les tensions et les désaccords, de faire **coopérer** des personnes, de créer du lien.

## 7. Un pouvoir reconnu et partagé

La prise de décision à plusieurs permet une **analyse** plus complète, de **confronter** les points de vue de chacun. Elle offre un potentiel créatif !

Une **décision collective** permet une meilleure appropriation.


C'est un processus qui **exige du temps** !

# Tout groupe a besoin d'un leader !

Le leadership est la capacité d'une personne à **fédérer** un groupe, pour atteindre un **but commun**, dans une relation de **confiance** mutuelle, et pour une **durée** définie.

Être associé c'est :

- confronter ses idées,
- travailler à plusieurs,
- se libérer du temps,
- gagner en efficacité,
- etc.



Savoir se faire accompagner tout au long de la vie de la société :  
un gage de réussite et de pérennité.

# À méditer...

---



## TESTEZ votre compatibilité !

---

Avant l'installation, une période de travail en commun est **INDISPENSABLE**.

Il existe plusieurs dispositifs pour cela :

- le contrat de parrainage,
- le stage créateur entreprise,
- le salariat,
- le statut d'aide familiale ou de conjoint collaborateur.

### **Le contrat de parrainage**

C'est un stage d'intégration sur l'exploitation où vous souhaitez vous installer.

D'une durée de 3 à 12 mois, c'est une étape indispensable dans un projet d'installation en société avec des tiers.

Grâce à cette période de travail en commun, vous commencez à vous découvrir mutuellement, à travailler en commun, à construire ensemble une relation durable pour une société qui aura de l'avenir.

Dispositif financé avec l'appui de



## Les chambres d'agriculture de Normandie accompagnent l'installation



[repertoireinstallation.com](http://repertoireinstallation.com)

Exploitations agricoles : rechercher, s'associer, transmettre

- **Point accueil Installation** : guichet unique, à la disposition de tout porteur de projet.

- **Répertoire de l'Installation (RDI)** : pour trouver une exploitation - [www.chambre-agriculture-normandie.fr](http://www.chambre-agriculture-normandie.fr).

- **Conseil en ressources humaines et organisation du travail** : des référents spécialisés sont à votre disposition pour accompagner votre projet d'association.

[www.chambre-agriculture-normandie.fr](http://www.chambre-agriculture-normandie.fr)

Une opération initiée par



Avec le soutien de

